

CONCOURS DE COURTS METRAGES
Fiers de notre patrimoine, ouverts au monde

REGLEMENT ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Article 1 : Organisateur

La Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe organise le concours de courts métrages avec l'assistance technique du département de la communication du Conseil de l'Europe.

Article 2 : Objectifs

Objectif général : ce concours assure la diffusion de courts métrages sur le patrimoine culturel en Europe.

Thème : "Fiers de notre patrimoine, ouverts sur le monde" est le thème de ce concours. Cette phrase est extraite d'un discours de Federica Mogherini, Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité / Vice-présidente de la Commission, lors du Forum européen de la culture 2016 à Bruxelles.

Article 3 : Conditions de participation

Conditions :

- L'inscription est gratuite.
- Tous les individus âgés de 18 à 99 ans peuvent participer au concours. Les films peuvent être soumis par une personne ou un groupe.
- Tous les types de films sont acceptés, y compris l'animation.

Les candidatures ne seront acceptées que si elles sont rédigées en anglais ou en français et envoyées à film.competition.heritage@gmail.com jusqu'au 5 février 2018 à minuit, heure de Paris.

Les demandes doivent inclure les éléments suivants :

1. Le lien vers le court métrage au format.mp4, d'une durée comprise entre 1 et 3 minutes (générique de fin compris). Les courts métrages doivent être envoyés par WeTransfer (moins de 2 Go) ou équivalent avec le titre du film, le nom du réalisateur et / ou la personne chargée de l'inscription.
2. Le formulaire d'inscription et le règlement dûment complétés et signés.

Toutes les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Article 4 : Jury et critères de sélection

Jury : il sera composé de 5 jurés: André Lange (l'Observatoire européen de l'audiovisuel), Aurélie Reveillaud (Creative Europe), Faruk Günaltay (Cinema Odyssée), Ana Schoebel (Conseil de l'Europe), and Meglena Kuneva (UE ambassadrice).

Critères de sélection : le jury tiendra compte de l'originalité, de l'émotion et de la sensibilité de l'auteur pour transmettre son message (images, sons, mots, musique ...).

Organisé par



Délégation de l'Union Européenne
auprès du Conseil de l'Europe

avec le soutien de



Prix :

- L'auteur (ou les auteurs) du court métrage sélectionné par le jury recevra un lot composé d'une **caméra et d'un stabilisateur d'une valeur de 800 €** (Caméra: Nikon Coolpix P900 ; Stabilisateur: Firmcam Jaguar FC002-1).
- L'auteur (ou les auteurs) du court métrage sélectionné par le public recevra **un lot d'un vidéo projecteur et d'un écran portable d'une valeur de 500 €** (Vidéo projecteur: ViewSonic PA503W ; Ecran: Elite Screens Tripod). Les courts métrages seront diffusés sur la Chaîne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et sur les réseaux sociaux immédiatement après la cérémonie et le vote sera ouvert au cours de la semaine suivante.
- L'auteur du meilleur commentaire sur les réseaux sociaux recevra **un drone d'une valeur de 200 €** (Potensic GPS FPV Drone T25). Les courts métrages seront diffusés sur la chaîne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et sur les médias sociaux immédiatement après la cérémonie et vous pourrez commenter au cours de la semaine suivante. Le meilleur commentaire sera également choisi par le jury.

Gagnants : Être présent à la cérémonie de clôture n'est pas une obligation. Cependant, participer à la cérémonie sous quelque forme que ce soit est requis. Le gagnant sera informé deux jours avant la cérémonie et devra choisir entre deux options. Si vous ne pouvez pas assister à la cérémonie (à vos propres frais), vous devez enregistrer une vidéo de vous-même pour le public présent à la cérémonie.

Article 5 : Autorisation de divulgation

Les participants autorisent à l'avance la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe et le Conseil de l'Europe à diffuser publiquement les films (extraits vidéo, son, images, etc.) et à communiquer leur nom et leurs coordonnées dans tous les événements promotionnels et connexes au festival (presse écrite, radio, télévision, internet) y compris sur le site internet de la Délégation et avec les sponsors du festival.

La Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ne peut en faire l'utilisation commerciale.

Article 6 : Conformité aux lois et règlements

Tout participant qui envoie son travail dans le cadre de ce concours certifie et garantit qu'il est le seul et unique auteur et qu'il n'enfreint pas directement et / ou indirectement les droits de tiers (musique originale, images et extraits de films ...), ou qu'il détient tous les droits ci-dessus, ou qu'il a obtenu les autorisations nécessaires pour l'utilisation des œuvres dont il n'est pas l'auteur.

Tout participant au concours accepte, s'il est sélectionné, que son projet puisse faire l'objet d'une projection et / ou figurer sur le site de la Délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe et sur le site internet du Conseil de l'Europe et / ou via des liens.

Si le court métrage est de nature diffamatoire, raciste, pornographique ou susceptible de nuire à l'intégrité physique ou morale de quiconque, le court métrage sera exclu du concours.

Article 7 : Annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée pour ce fait.



Article 8 : Interprétation du règlement de procédure

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement et après l'épuisement des moyens à l'amiable, les parties conviennent de s'appuyer sur le jugement des tribunaux.

IMPORTANT : La participation à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité. La violation de ces règles entraînera la disqualification du candidat sans que celui-ci puisse prétendre à autre chose.

Le participant.....

Ou

Le groupe de participants représenté par

accepte ces règles sans réserve.

Fait le à

Signature du participant ou du représentant du groupe :

Pour nous contacter :

Délégation de l'UE au Conseil de l'Europe
18, boulevard de l'Orangerie
67 000 STRASBOURG – France
film.competition.heritage@gmail.com
+33 3 90 40 60 80

Organisé par



Délégation de l'Union Européenne
auprès du Conseil de l'Europe

avec le soutien de



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Titre du court métrage :

.....

Durée :

Date de réalisation :

.....

Le message ou synopsis du court métrage:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom et prénom de l'auteur (ou du représentant du groupe) :

.....

Date de naissance : / /

Nationalité:

Contacts :

Adresse :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

Comment avez-vous entendu parler du concours de courts métrages "Fiers de notre patrimoine, ouverts sur le monde" ?

Votre université :

Site Internet :

Réseaux sociaux :

Bouches à oreilles :

Autres :

Organisé par



Délégation de l'Union Européenne
auprès du Conseil de l'Europe

avec le soutien de

